

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_260909_066

portant sur

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE TRANSFERT DE JOUISSANCE EN VUE DE LA GESTION ET DE LA GARDE DU DOMAINE DE L'AIGLON AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22, notamment l'alinéa 18°,

VU la délibération n°CM_260413_03 du Conseil municipal du 13 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la convention opérationnelle n°969HR2024 « Multisites » conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie et la commune de Lodève,

CONSIDÉRANT que l'Établissement Public Foncier d'Occitanie met à disposition de la Commune, à titre gratuit, le bien dénommé « Domaine de l'Aiglon », situé 4B avenue Denfert-Rochereau à Lodève, cadastré section AI n°316, 317, 318, 319, 325, 326 et 992, représentant une superficie totale de 12 485 m²,

CONSIDÉRANT que ce transfert de jouissance permet à la Commune d'assurer la gestion et la garde du bien conformément aux dispositions de la convention opérationnelle, jusqu'à sa cession à la commune ou à l'opérateur qu'elle désignera,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de disposer de la maîtrise de ce site afin d'en assurer la surveillance, l'entretien et la sécurisation,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : D'autoriser à signer le procès-verbal de transfert de jouissance en vue de la gestion et de la garde du bien dénommé « Domaine de l'Aiglon », établi avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie dans le cadre de la convention opérationnelle n°969HR2024 « Multisites » »,

- **ARTICLE 2** : De dire que le transfert de jouissance prend effet à compter de la signature du procès-verbal. Il confère à la Commune la gestion et la garde juridique du bien, conformément aux stipulations de la convention opérationnelle

- **ARTICLE 3** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans le procès-verbal annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 4** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260814-lmc126361B-CC-
1-1

Date de télétransmission : 09/09/26
Date de publication : 17/08/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le quatorze aout deux mille vingt-six,

Le Maire
Claude LAATEB



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**PV DE TRANSFERT DE JOUISSANCE EN VUE DE LA GESTION
ET DE LA GARDE D'UN BIEN**

Convention opérationnelle n° 969HR2024

« Multisites »

Au titre de la convention opérationnelle n° 969HR2024, qui lie l'établissement public foncier d'Occitanie et la commune de Lodève, et conformément à l'article 1 de l'annexe 2 de ladite convention, l'EPF d'Occitanie met à disposition à titre gratuit de la commune de Lodève qui l'accepte expressément, le bien ci-dessous désigné, acquis, vacant, afin de lui en transférer la jouissance pour en assurer la gestion et la garde, cette notion comprenant l'usage, la direction et le contrôle en vertu de l'article 1242 alinéa 1 du Code civil.

Pendant toute la période de mise à disposition du bien, la commune de Lodève assume la responsabilité du fait de ce bien qu'elle gère et dont elle assure pleinement la garde.

La commune de Lodève est en particulier responsable des accidents et des dommages que le bien placé sous sa garde pourrait causer directement ou indirectement à des tiers. Elle fera également son affaire de toutes réclamations éventuelles émanant de tout tiers en cas de sinistre lié à ce bien de sorte que l'établissement public foncier d'Occitanie n'en soit en aucune manière inquiété.

Le transfert de jouissance prendra effet à compter de la signature des présentes.

Le transfert de jouissance s'achève de plein droit à compter de la date de cession du bien par l'EPF à la commune ou à l'opérateur qu'elle aura désigné.

1. Désignation du bien :

À LODÈVE (HÉRAULT) 34700, Lieu-dit Les Carmes, diverses parcelles de terre en nature de sol ainsi qu'une maison de maître surnommée l'Aiglon, partiellement détruite, avec dépendances, figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AI	316	4B AV DENFERT ROCHEREAU	00 ha 01 a 00 ca
AI	317	LES CARMES	00 ha 00 a 36 ca
AI	318	LES CARMES	00 ha 53 a 10 ca
AI	319	LES CARMES	00 ha 62 a 20 ca
AI	325	LES CARMES	00 ha 00 a 14 ca
AI	326	LES CARMES	00 ha 00 a 29 ca
AI	992	LES CARMES	00 ha 07 a 76 ca

Surface totale 01 ha 24 a 85 ca

2. Consistance :

Bâtiment à usage d'habitation d'une superficie d'environ 180 m² en R+2 dont la toiture a été déposée suite à un incendie. Les planchers sont fragilisés, les éléments menaçant ruine ont été curés et les accès au bien sont entravés.

3. Fiche descriptive :

Cf. annexe 1.

4. Occupation :

Le bien est libre de toute location ou occupation.

5. Servitude :

Aucune servitude n'est relatée à l'acte.

6. Liste des annexes :

- Annexe 1 / Fiche descriptive
- Annexe 2 / Extrait de plan cadastral
- Annexe 3 / Rapport de fin de chantier de sécurisation

Fait à

Le

En deux exemplaires originaux

L'établissement public foncier d'Occitanie	La commune de Lodève
---	----------------------

Annexe 1 - Fiche descriptive

Convention 0969HR2024 « Multisites »

Collectivité signataire : Commune de Lodève

Commune et adresse du bien : 4B avenue Denfert Rochereau - 34700 Lodève

Références cadastrales : AI316-317-318-319-325-326-992

Surface parcelles: 12 485 m²

Surface utile : 200 m²

Relevé de compteurs	
Électricité	sans objet
Eau	sans objet
Gaz	sans objet

BIEN BÂTI
Description générale/état d'usage
Grande propriété contenant un parc avec dépendances et une maison de maître partiellement détruite suite à un incendie. Le bien a été curé et seuls les murs ont été maintenus. Le site est intégré à un périmètre soumis à l'évaluation des Architectes des Bâtiments de France.
Toiture/façades/structure
Toiture déposée suite à l'incendie, les planchers ont également été purgés.
Huisseries/fenêtres/accès
Les huisseries ont été déposées ou sont inutilisables, les autres accès du bâti ont été murés préalablement à la remise en jouissance. Une brèche dans le mur d'enceinte au nord est barrée par une grille Heras.
Second œuvre/embellissements
Sans objet.
Extérieur
Un grand parc dont les accès ont été dégagés et dont les arbres à risque de chute ou débordants sur la voirie ont été élagués ou abattus préalablement aux présentes. Le mur d'enceinte a été conforté côté avenue Dr Schweitzer préalablement à la remise en jouissance par la pose de blocs de béton (CF. annexe 3).
Equipements et mobilier divers
Sans objet.
Occupation
Le bien est libre de toute occupation.
Remise des clés
Code cadenas : 1984 Attributaire : Commune de Lodève
Observations
L'EPF d'Occitanie demande une surveillance régulière des accès afin d'éviter tout risque d'effraction, d'intrusion ou de vandalisme ainsi que d'entretenir la végétation afin d'éviter toute chute, débordement sur la voirie ou incendie.

Fiche descriptive réalisée
le 18/06/2026
par Sonia MEZGHENNA



INFORMATIONS GENERALES	
Numéro de marché	M2024-23
Numéro de lot	3A
Numéro de bon de commande	20026000012
Montant	2035 HT
Adresse d'intervention	4 RUE DENFERT ROCHEREAU 34700 LODEVE
INFORMATIONS SUR L'INTERVENTION	
Date d'intervention :	S 9
Travaux prévus dans le BDC réalisés :	MESURES CONSERVATOIRES
Travaux prévus dans le BDC non réalisés	
Nombre d'intervenants :	2
Encadrant :	LEDUC JEAN-VINCENT
Nom du rédacteur :	LEDUC JEAN-VINCENT
PHOTOS ET AUTRES DOCUMENTS GRAPHIQUES (LOCALISATION)	





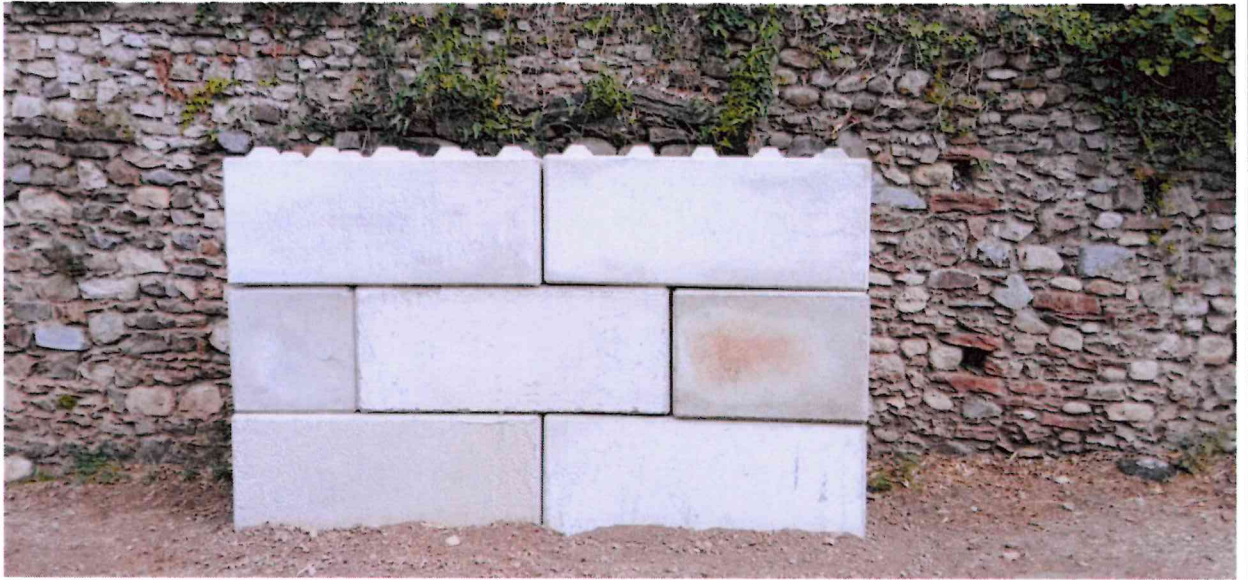


DATE 01/02/2026	SIGNATURE
A ST JEAN DE VEDAS LE 26/02/2026	MR LEDUC JEAN-VINCENT

BMS MEDITERRANEE
 600, Rue Henri Farman
 34410 Saint Jean de Védas
 Tél. : 04 99 53 94 69
 contact@bmathieuservices.com
 RCS : 529 511 644 - APE : 4120 B

INFORMATIONS GENERALES	
Numéro de marché	2024/23
Numéro de lot	L3A
Numéro de bon de commande	202600403
Montant	4798.06 HT
Adresse d'intervention	Domaine de l'aiglon 4 av Denfert Rochereau 34700 Lodeve
INFORMATIONS SUR L'INTERVENTION	
Date d'intervention :	S 25
Travaux prévus dans le BDC réalisés :	MESURES CONSERVATOIRE Confortement clôture
Travaux prévus dans le BDC non réalisés	
Nombre d'intervenants :	2
Encadrant :	LEDUC JEAN-VINCENT
Nom du rédacteur :	LEDUC JEAN-VINCENT
PHOTOS ET AUTRES DOCUMENTS GRAPHIQUES (LOCALISATION)	







DATE 18/05/2026	SIGNATURE
A ST JEAN DE VEDAS LE 09/06/2026	MR LEDUC JEAN-VINCENT BMS MEDITERRANEE 600 Rue Henri Barman 34430 Saint Jean de Védas

Tel. : 04 99 53 94 69
contact@bmathieuservices.com
RCS : 529 511 644 - APE : 4120 B